

Brochure n° 3217

Convention collective nationale

IDCC : 1258. – **ORGANISMES D'AIDE
OU DE MAINTIEN À DOMICILE**

Brochure n° 3321

Convention collective nationale

IDCC : 562. – **AIDES FAMILIALES RURALES
ET PERSONNEL DE L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL
(ADMR)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 25 NOVEMBRE 2008
DE LA CGT ORGANISMES SOCIAUX
À L'AVENANT N° 12 DU 22 OCTOBRE 2008
NOR : ASET0851331M

Montreuil, le 25 novembre 2008.

La fédération nationale des personnels CGT des organismes sociaux, 263, rue de Paris, Case 536, 93515 Montreuil Cedex, à la direction générale du travail, 39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L. 2261-3, nous vous informons que la fédération nationale des personnels CGT des organismes sociaux adhère à l'avenant n° 12 à l'accord de branche de l'aide à domicile relatif aux emplois et rémunérations, signé le 22 octobre 2008.

Nous vous prions d'agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distingu es.

La secr taire f d rale.